



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	29 Mars 2023
A :	15 h 00
Fin :	18 h 00
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine MM. AUBARD Patrick, COSSON Guy , DABIN Jean-François, PASQUET Christophe.

Arrêtés municipaux : Mézières en Brenne, Valençay.

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

Match n° 25569766 – SA ISSOUDUN 1 / ACS BUZANCAIS 2 en U15 D2 poule A du 11/03/2023

Match n°25569769 – SA ISSOUDUN 1 / EGC TOUVENT en U15 D2 poule A du 18/03/2023

La commission de discipline décide :

- De mettre ces dossiers en instructions
- De suspendre à titre conservatoire , l'enceinte du stade Mérillac d'Issoudun à l'encontre de l'équipe U15 1 des SA Issoudun
- De confirmer la non-homologation des scores par la commission sportive.

TERRAIN IMPRATICABLE

Match n° 24704596 – USB Vendoeuvres 1 / US La Châtre 1 du 26.03.2023 – D1 :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable de Vendoeuvres

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

Commission Sportive du 22.03.2023

a) Frais de déplacement de l'arbitre Mr MITON Jean-Christophe à la charge du club recevant

b) Frais déplacement de l'équipe de l'US La Châtre (62 kms x 1.50 = 93 €) réparties de la façon suivante :

1/3 à :	soit 31 €
1/3 à :	soit 31 €
1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b)	soit 31 €

Date à fixer.

II - MATCHS ARRETES

Match n° 24729220 – E. Palluau-St Genou 1 / FC Céphons Bois Hault 1 du 26.03.2023 :

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu

La Commission,

Suite au rapport de l'arbitre bénévole , l'équipe E. Palluau-St Genou 1 ayant quitté le terrain ,

Homologue la rencontre :

E. Palluau-St Genou 1 (0 but -1 point)

FC Céphons Bois d'Hault 1 (3 buts 3 points)

E.Palluau-St Genou doit :

- 60 € pour abandon de terrain

Match n° 25526739 – Liniez AC 1 / ES Poulaines 1 en Féminines à 8 du 26.03.2023 :

Match arrêté à la 63^{ème} minute de jeu

Suite au rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre et de lecture de la FMI ,

La commission,

Décide match à rejouer. Fixe la rencontre Dimanche 9 avril à 10h.

Match n° 25615159 – EGC Touvent Cx 3 / E. Sassierges-Ambraut 2 du 26.03.2023 – D5 N.2 :

Match arrêté à la 20^{ème} minute de jeu

La Commission,

Commission Sportive du 22.03.2023

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité »,

Considérant que l'équipe du club de E.SASSIERGES/AMBRAULT s'est présentée avec 9 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure de 2 joueurs du club de E.SASSIERGES/AMBRAULT,

Considérant que l'équipe du club de E.SASSIERGES/AMBRAULT n'avait alors 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 20^{ème} minute de jeu, sur le score de 5 à 0 en faveur du club de Touvent 3,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs au club de E.SASSIERGES /AMBRAULT(0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de TOUVENT 3 (5 buts et 3 points), en application des dispositions de l'Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

IV – FORFAITS

A) Dans les délais

Match n° 25615157 - E. SCO-Cluis 2 / AS Saint Lactencin 2 du 26.03.2023 – D5 N.2 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de E.SCO/CLUIS adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 24/03/2023 à 16H10 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à E.SCO/CLUIS (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à AS ST LACTENCIN (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

E.SCO/CLUIS doit :

- Amende pour forfait = 64 euros

Match n° 25567026 – La Marche Occitane Angl. 1 / SC Vatan 1 en U17 D1 A du 25.03.2023 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

Commission Sportive du 22.03.2023

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de SC VATAN adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 24/03/2023 à 14H56 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à SC VATAN (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à LA MARCHE OCCITANE 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

SC VATAN doit :

- Amende pour forfait = 39 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

FORFAIT GENERAL

L'Entente SCO-CLUIS 2 déclare FORFAIT GENERAL en D5 N.2

La Commission,

. considérant le 1^{er} Forfait en date du 19.03.2023

. considérant le 2^{ème} Forfait et **Forfait Général** à la demande de l'E. SCO-Cluis en date du 24.03.2023

. Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuves, il est classé dernier.

. Si une telle situation intervient avant ou quand les trois quarts (3/4) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par « Exempt »

. Considérant qu'à cette date, 5 rencontres ont été comptabilisées pour l'Ent. SCO-Cluis 2, soit 55 % telles que prévues aux calendriers de la compétition,

Par ces motifs :

. décide que pour les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés en application de l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

II - COUPE DE L'INDRE

Le tirage des ¼ de finale de la Coupe de l'Indre en direct de Radio France Bleu effectué par Ferris N'goma ET Nathanaël THIO, joueurs pro de la Berrichonne Cx donne les rencontres suivantes qui se dérouleront les 9 ou 10 Avril 2023 à 14 h 30 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25796634	Usap	Villers Ac	09/04/2023	14H30
25796629	U.S. La Chatre	Villedieu Us	10/04/2023	14H30

25796639	U.S. Le Blanc	Sp.C. Vatan	09/04/2023	14 H30
25796624	St Maur Us	Deols Fc	09/04/2023	14H30

Coupe de l'Indre Féminines / Coupe Cautinat

Le tirage des ¼ et des ½ finales aura lieu le Mercredi 05 avril 2023 à 18h au district de l'Indre . Matches le 23 avril .

Challenge Henri Legros

Clubs présents : ECL St Christophe Cx, FC Déols, USAP.

Le tirage du 2^{ème} tour effectué par Mme Marquette Emilia (ECL St Christophe) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 9 Avril ou Lundi 10 à 14 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25788974	As Chabris	Coings Cere As	09/04/2023	14H30
25788977	Parnac V.A Ac	Aigurande Us	09/04/2023	14H30
25788982	Bordes As Les	Neuvy Pail As	09/04/2023	15H00
25788972	Maron As	Alliance C.S. Buzanc	09/04/2023	14H30
25788988	Nohant Vic	Cx Etoile	09/04/2023	14H30
25788989	St Gau-Thenay	Jeu Les Bois	09/04/2023	14H30
25788984	Es Poulaines	Arph/Clion E.	10/04/2023	14H30
25788985	F.C. Luant	F.C. Levroux	09/04/2023	14H30
25788978	Obterre Fc	Ardentes As	09/04/2023	14H30
25788980	Fc Valp 36	Bvn	09/04/2023	14H30
25788975	Fc Céphons Bois Haul	Ecl St Christophe	09/04/2023	14H30
25788976	Mers/Montipouret	F.C.M.O.	09/04/2023	14H30
25788986	Poulligny St P	Fc Ssrp	09/04/2023	14H30
25788973	La Vicquoise/Gatines	St Valentin	09/04/2023	14H30
25788987	S.C. Tendu	Fc2mt	09/04/2023	14H30
25788979	Belabre Ss	A.S. Ingrandes	09/04/2023	14H30
25788981	U.S. Gatines	Ecueille Ss	10/04/2023	14H30
25788983	Montierchaume	Touvent Chat.	09/04/2023	14H30

Exempt : US Reully

Coupe E. Barès

Le tirage du 1^{er} tour effectué par Mme Marquette Emilia (ECL St Christophe) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 9 Avril 2023 à 14 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	équipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
25789079	Anjouin As	1	Coings Cere As	2	09/04/2023	14H30

25789078	Bordes As Les	2	Ent. Vatan Buxeuil	3	09/04/2023	12H30
25789066	Maron As	2	E Montchevrier/Aig1	1	10/04/2023	14H30
25789072	A.S. Brion	1	Ent. Bouges Levroux	2	09/04/2023	14H30
25789074	Cx Etoile	3	Fc Céphons Bois Haul	2	10/04/2023	15H00
25789067	Bas Berry Fc	1	Ardentes As	3	09/04/2023	14H30
25789071	Cx Fontchoir	1	As Chabris	2	09/04/2023	14H30
25789077	F.C. Ceaulmont L/ Gr	1	Eguzon Cs	1	09/04/2023	14H30
25789065	Ent. Ambraut Sassie	1	Ecl St Christophe	2	09/04/2023	14H30
25789069	Belabre Ss	2	Mosnay Ec	1	08/04/2023	19H30
25789075	U.S.A.P.	3	Parnac V.A Ac	3	09/04/2023	14H30
25789073	Argy Us	1	Niherne As	2	09/04/2023	14H30
25789068	Poinconnet Us	3	E Le Pont St Marcel	2	09/04/2023	14H30
25789070	Ent. Reuilly/Massay	3	Sc Segry	1	09/04/2023	14H30
25789080	E. St Maur-Deols	4	Alliance C.S. Buzanc	3	09/04/2023	14H30
25789076	Tilly Us	1	A.S. Ingrandes	2	09/04/2023	14H30

Coupe Pierre ROUX (U18)

. **2^{ème} tour de la Coupe Pierre ROUX** : les rencontres suivantes se dérouleront aux dates ci-dessous :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25664560	Cx Etoile	Poulaines - Chabris	01/04/2023	15H30
25664562	Ent. Berry Sud 1	Alliance C.S. Buzanc	01/04/2023	15H30

. **Tirage des ½ finales** effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 8 Avril 2023 à 15 H 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25789084	Alliance C.S. Buzanc	Deols	08/04/2023	15H30
25789082	Cx Etoile	Poinconnet Us	08/04/2023	15H30
25789083	Poulaines - Chabris	Poinconnet Us	08/04/2023	15H30
25789085	Ent. Berry Sud 1	Deols	08/04/2023	15H30

Coupe de District U18

. **Tirage du 1^{ER} tour de la Coupe de District U18** effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 8 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

(*)Etoile cx ou E. Poulaines-Chabris	As Ardentes
E. USAP - St Gaultier	Foot Sud Bouzanne
SC Vatan	ACS Buzançais ou Berry Sud (*)

(*) est qualifié le club éliminé en Coupe P. Roux le 1er avril 2023.

Coupe Alain LABRUNE (U17)

. Tirage des ½ finales effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 8 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
25789095	EGC Touvent Cx	Etoile Cx	08/04/2023	16H00
25789094	Deols	Poinconnet Us	08/04/2023	15H30

Coupe de District U17

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District U17 effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 8 Avril 2023 à 15 h 30** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25789096	Marche Occitane Angl	Ent. Fc2mt Usyp Char	08/04/2023	15H30
25789098	Sp.C. Vatan	E. Montgivray Us3c	08/04/2023	15H30
25789099	U.S. Le Blanc	F.C. Levroux	08/04/2023	15H30
25789097	Ent. Reuilly/Massay	Diors Fc	08/04/2023	15H30

Exempt : US St Maur

Tirage du 2^{ème} Tour de la Coupe de District U17 effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le Samedi 22 Avril 2023 à 15 h 30 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25789113	US St Maur	Marche Occitane Angl.	22/04/2023	15H30
25789112	US St Maur	Ent. FC2MT-Usyp Char	22/04/2023	15H30

Coupe Maurice HERVAULT

. 2^{ème} tour de la Coupe Maurice HERVAULT :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25664539	Chateauroux	Deols	29/03/2023	18H30

. Tirage des ¼ de finale effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 8 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
25789120	Touvent Chat.	Poinconnet Us	08/04/2023	15H30
25789117	Issoudun Sa	Ent. Assgt/Usap	08/04/2023	15H30
25789121	Ent. Berry Sud	E. Montgivray Ardent	08/04/2023	15H30
25789118	U.S. St Maur	Chateauroux	08/04/2023	15H30
25789119	U.S. St Maur	Deols	08/04/2023	15H30

Coupe de District U15

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District U15 effectué par CAETANO Bruno donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 8 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
25789123	Alliance C.S. Buzanc	U.S. Gatines	08/04/2023	15H30
25789122	En.Chabris/Poulaines	Etoile Cx	08/04/2023	15H30
25789124	Diors Fc	Ent. Fc2mt/Usyp	08/04/2023	15H30
25789126	F.C. Levroux	U.S. Le Blanc	08/04/2023	15H30
25789125	Foot. Sud Bouzanne	U.S. Reully	08/04/2023	15H30

Exempt : SC Vatan

IV - TRESORERIE

. Remboursement frais arbitrage aux clubs DD3 soit 34 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
26/03/2023	D3 A	24728754	AS COINGS CERE 1	LINIEZ AC
26/03/2023	D3 A	24728755	US BOUGES 1	US ST MAUR 3
26/03/2023	D3 A	24728757	US REULLY 2	EGC TOUVENT CX 2
26/03/2023	D3 B	24728954	FC2S 1	AAE NOHANT VIC 1
26/03/2023	D3 B	24728956	ES SAZERAY VIGOULANT 1	US AIGURANDE 2
26/03/2023	D3 B	24728957	BVN 2	FC LUANT 1
26/03/2023	D3C	24729085	US AZAY LE FERRON 1	FCMO 2
26/03/2023	D3 C	24729086	JLVC POULIGNY ST PIERRE 1	E. PONT CHRETIEN 1
26/03/2023	D3 C	24729087	FC OBTERRE 1	USB VENDOEUVRES 2
26/03/2023	D3 C	24729088	SS BELABRE 1	USAP 2
26/03/2023	D3 C	24729089	AC PARNAC V.A. 2	FC2MT 2
26/03/2023	D3 D	24729217	ES ETRECHET 2	ES POULAINES 2

26/03/2023	D3 D	24729218	US GATINES 2	A ST VALENTIN 2
26/03/2023	D3 D	24729220	E. PALLUAU-ST GENOU 1	FC CEPHONS BOIS HAULT 1

FMI (week-end des 25 et 26 Mars 2023)

AUCUNE AMENDE pour ce week-end compte tenu des difficultés de certains clubs pour accéder à la FMI
Les services de l'informatique de la FFF mettent tout en oeuvre pour identifier et résoudre le problème

Pour information malgré ce dysfonctionnement 110 FMI validées et seulement 28 non faites. Merci à tous

RAPPEL :

A chaque fois que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire. Au bout d'un certain moment, le système bloque et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Avant d'effectuer une « **Récupération des rencontres et Chargement des Données** », vous devez vider le cache et effacer les données de la tablette utilisée.

(Procédure sur le site du District : Documents, Documents utiles, Footclub/FMI, Vider le cache)

En cas d'équipe absente ou de forfait hors délai le club recevant doit faire la FMI. Voir procédure sur le site du District (Documents, Documents utiles, Footclub/FMI, Cas d'une équipe absente)

V – COURRIERS

- . US Aigurande : à partir du 3 avril les rencontres de D2B et de D3B se disputeront sur le terrain synthétique. et les rencontres de D4C se joueront à Montchevrier pour cause de réfection de la pelouse du terrain d'honneur.
- . Mairie Diors : à compter du 03 avril aucun match nocturne de niveau départemental
- . Coupe Barès : suite à une erreur de transmission la commission repêche les clubs de Concremiers, Veuil , Pruniers et Varennes.
- . Cluis : pris connaissance
- . Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive du 23/03/2023

Prochaine réunion **Mercredi 5 avril 2023**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke and a vertical stroke that curves upwards and to the right.